

GENERATION2
Partenariats pour le Bien commun
Paris - Bruxelles



Formation distancielle - Ingénierie du mécénat d'entreprise

Programme - 8 modules de 2h du 24 /06 au 15/07/2020

Financement 100% financé FNE pour salariés en Activité partielle (prise en charge par l'Etat via votre OPCO)

24 juin 2020
9h-11h

Module n° 1 : Comprendre le cadre global du mécénat : histoire, droit, actualités

1. Histoire & évolutions législatives du mécénat d'entreprise
2. Principes du mécénat
3. Mécénat vs. Parrainage
4. Fiscalité et logique comptable du mécénat
5. Comparatif européen

Exercice : Développer les bases d'un argumentaire auprès d'une TPE cible

Outils fournis : bibliographie et textes réglementaires, cerfa et modèle de reçu fiscal, Quizz avant-après

26 juin 2020
9h-11h

Module n° 2 : Maîtriser les tendances clés du mécénat pour base d'argumentaires

1. Les chiffres clés du mécénat d'entreprise
2. Les grandes tendances du mécénat d'entreprise
3. Zoom sur les formes de mécénat
4. Zoom sur les thématiques du mécénat
5. Zoom sur le mécénat territorial et des collectivités
6. Zoom sur les logiques de la venture philanthropy

Exercice : écrivez un court argumentaire reprenant des chiffres clés pour positionner votre structure

Outil fournis : bibliographie, Quizz avant-après

1er juillet 2020
9h-11h

Module n° 3 : Maîtriser l'éligibilité & le modèle socio-éco des Assos & fondations

1. Le paysage associatif français
2. Le paysage des fonds et fondations
3. Différences et points communs entre associations-fondation
4. L'éligibilité au mécénat
5. Le modèle socio-économique non lucratif et ses évolutions
6. Différents types d'hybridation des modèles éco

Exercice : construire le modèle socio-économique d'un fonds de dotation

Outils fournis : bibliographie, tableau comparatif des fonds et fondations, canevas du modèle économique associatif, Quizz avant-après

3 juillet 2020
9h-11h

Module n°4 : Comprendre le fonctionnement des entreprises mécènes

1. Mécénat direct vs structures philanthropiques
2. La particularité du mécénat des PME
3. Les motivations des entreprises mécènes
4. Attentes des entreprises mécènes et exemples de contrepartie
5. Sélection des projets : appels à projets vs. sollicitation directe
6. Zoom sur le cas des appels à projets

Exercice : Savoir identifier les financeurs et leurs conditions d'éligibilité

Outils fournis : Modèle de règlement d'AAP, Modèle de formulaire de candidature, Grille ISO 26000

6 juillet 2020
9h-11h /

Module n° 5 : Construire un dossier de partenariat efficace, les éléments clés

1. Le dossier de partenariat : contexte
2. Ecriture du dossier : avant de démarrer
3. Les éléments clés du dossier de partenariat
4. Dossier de partenariat : soigner le fonds
5. Dossier de partenariat : soigner la forme
6. Adapter son dossier aux enjeux de l'entreprise

Exercice : Ecrire un dossier de partenariat sur canevas

Outils fournis : Template de présentation de projet, Fiche méthodologique : construire un budget, Quizz avant-après

10 juillet 2020
9h-11h

Module n° 6.1 : Construire une stratégie de mécénat efficace (pour entreprises)

1. Bâtir sa stratégie : les grandes étapes
2. Positionner sa stratégie dans le cadre de la RSE et des ODD
3. Organiser la gouvernance et le pilotage
4. Zoom sur les outils de mobilisation solidaire de salariés
5. La fiche métier de Responsable du mécénat
6. Benchmark des bonnes pratiques

Exercice : écrivez un court argumentaire reprenant des chiffres clés pour positionner votre structure

Outil fournis : bibliographie, Quizz avant-après

7 juillet 2020
9h-11h

Module n° 6.2 : Construire une stratégie de mécénat efficace (pour associations)

1. Vérifier ses fondamentaux, se positionner et prioriser
2. Bâtir sa stratégie
3. Mettre en oeuvre sa stratégie
4. Digitaliser sa stratégie
5. Les incontournables de la veille digitale
6. Le Kit d'outils d'indispensables du fundraiser en mécénat d'entreprise

Exercice : Construire des templates d'outils efficaces

Outils fournis : Template de base de données financeurs, Template de rétroplanning, Quizz avant-après

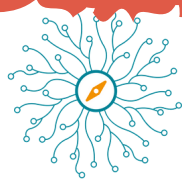
15 juillet 2020
9h-11h

Module n° 7 : Entretenir la relation partenariale

1. Avant : les étapes clés de la négociation de partenariat
2. Le support : la convention de partenariat
3. La relation partenariale : bonnes pratiques et clés du succès
4. Zoom sur la mesure d'impact
5. Les Bonnes pratiques de communication
6. Le Bilan

Exercice : simulation d'entretien trimestriel avec le partenaire

Outils fournis : Template de convention de mécénat, Template de Grille SROI, Quizz avant-après



GENERATION2
Partenariats pour le Bien commun
Paris - Bruxelles



Formation distancielle - Ingénierie du mécénat d'entreprise

Programme - 8 modules de 2h du 14 /05 au 03/06/2020

Financement 100% financé FNE pour salariés en Activité partielle (prise en charge par l'Etat via votre OPCO)

Les modalités de financement

Deux formules 100% prises en charges par l'Etat pour les salariés en activité partielle :

A) Formule complète : 7 modules - 1400 € TTC

B) Formule "à la carte" (jusqu'à 5 modules) : choisissez vos modules en fonction de vos besoins, 250 € TT/module

Les étapes à suivre pour demander le financement

- 1. Vérifier l'éligibilité des employés concernés :** Chômage partiel, pas de contrat d'apprentissage/de professionnalisation.
- 2. Avoir l'accord des salariés :** l'employeur doit obtenir l'accord écrit des salariés pour suivre la formation
- 3. Demander un devis :** une fois que c'est ok du côté de l'employeur, nous demander un devis sur contact@generation2.coop en indiquant la formation choisie.
- 4. Faire une demande de subvention :** remplir la [demande de subvention FNE](#) et l'adresser à la DIRECCTE de votre région ou à votre OPCO (suivez le lien)
- 5. Signer la convention :** après avoir reçu [la convention de ce type de la DIRECCTE de votre région](#), il suffit de la signer.
- 6. Confirmer la participation et mise en place de la formation.** Nous confirmer la prise en charge par l'Etat afin que nous puissions réserver votre place à la formation prévue. Vos collaborateurs participent à la formation 100% en ligne.
- 7. Bilan de l'action :** Transmettre à la DIRECCTE un bilan final d'exécution après la formation afin qu'elle s'assure du service fait et solde le paiement de l'action.

#JeMeFormeChezMoi

PRISE EN CHARGE À 100% DE LA FORMATION DES SALARIÉS PLACÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE

QUI ?
Tous les salariés du privé placés en activité partielle, sauf les salariés en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.

COMMENT ?

INDIVIDUELLEMENT

L'entreprise conventionne avec l'État via la Direccte.

TÉLÉCHARGER LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNE
MODÈLE DE CONVENTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Économie, des Entreprises et des Territoires

COLLECTIVEMENT

Contractualisation avec son Opérateur de Compétences (OPCO).

AKTO Atlas afdas opco fopcommerce

21 CFCO EP Université Mobilité Constructif

L'employeur doit obtenir l'accord écrit de ses salariés placés en activité partielle pour suivre une formation.

QUELLES FORMATIONS ?

✓ ACTIONS DE FORMATION CERTIFIANTES ET NON-CERTIFIANTES
VAE
BILANS DE COMPÉTENCES

⊘ Formations obligatoires à la sécurité incombant à l'employeur
Formations en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

Ces actions sont réalisées à distance et peuvent se dérouler dans le cadre du Plan de Développement des Compétences ou dans le cadre de la mobilisation du CPF du salarié sur temps de travail.

QUEL FINANCEMENT ?

100%

des coûts pédagogiques pris en charge par l'État (sans plafond horaire).

< 1500€

Accord de la Direccte (dès lors que les actions entrent dans le champ précisé ci-dessus).

> 1500€

Dossier sous instruction détaillée (notamment justification du niveau du coût horaire).

La rémunération des salariés est couverte dans le cadre des modalités d'indemnisation de l'activité partielle

Une avance de 50% sera versée par l'Etat à l'entreprise après la signature de la convention et le démarrage effectif de l'opération attesté par l'entreprise, le solde sera versé sur la base du contrôle de service fait final et au regard du respect des engagements pris par l'entreprise, notamment en terme de maintien dans l'emploi.

